



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU SBHG
45, RUE PAULE RAYMONDIS
A TOULOUSE**

LE LUNDI 24 JUN 2024 A 17 HEURES 30

.....

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Yannick DELSOL (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), MM. Vincent BOUVIER et Guillaume IRSUTTI (CASTELGINEST), M. Philippe JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), Mme Christel CAREME (MONDOUZIL), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), Mme Annette LAIGNEAU et MM. François CHOLLET, Jean-Jacques BOLZAN et Nicolas MISIAK (TOULOUSE), Mmes Ida RUSSO, Véronique DOITTAU et Nicole MIQUEL-BELAUD et MM. Grégoire CARNEIRO, Marc FERNANDEZ, Robert MEDINA et Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. Pierre LATTARD (SICOVAL), M. Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC FRONTONNAIS), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT) et M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

Avaient donné pouvoir : M. Romuald PONCE (BRUGUIERES) à M. Vincent BOUVIER, M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN) à M. Robert MEDINA, Mme Carole FABRE-CANDEBAT (SAINT-ORENS) à Mme Ida RUSSO, Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS) à François CHOLLET, Mme Cécile DUFRAISSE à M. Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), M. Sacha BRIAND à M. Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), Mme Souhayla MARTY à Nicolas MISIAK (TOULOUSE METROPOLE), M. Jean-Pierre GODFROY à M. Marc FERNANDEZ (TOULOUSE METROPOLE), M. Vincent TERRAIL-NOVES à M. Philippe PLANTADE (TOULOUSE METROPOLE), Mme Béatrice URSULE (TOULOUSE METROPOLE) à M. Guillaume IRSUTTI, M. Laurent FOREST à M. Pierre LATTARD (SICOVAL), M. Gilbert HEBRARD (CC TERRES DU LAURAGAIS) à M. Patrick PLICQUE, M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU) à Mme Danièle SUDRIE

Était absent excusé : M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR),

SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC TISSEO EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX DE COMPENSATION ECOLOGIQUE (REAMENAGEMENT DE LA RIPISYLVE DE L'HERS) RELATIF A L'OPERATION LIGNE C DU METRO

Mesdames, Messieurs,

Tisséo-Ingénierie, réalise, au nom et pour le compte de Tisséo-Collectivités les études et les travaux de projets importants d'infrastructures de transport, sur le territoire de celles-ci.

Ces missions sont remplies, pour tous les projets, avec un souci de maintenir et de développer la place de la nature en ville en intégrant à ses aménagements de nouveaux espaces verts, des plantations d'arbres, des créations de petits corridors, ... en application de la démarche Eviter, Réduire Compenser.

Le SBHG, quant à lui, assure l'entretien des cours d'eau sur l'intégralité du Bassin Versant de l'Hers et du Girou, en ce compris l'entretien de la végétation, mais également participe à la restauration et la renaturation des milieux aquatiques, et à la prévention des inondations.

Les travaux que TISSEO doit réaliser dans le cadre de l'Opération Ligne C du Métro vont nécessiter des aménagements compensatoires sur la Commune de Toulouse, sur les berges du cours d'eau de l'Hers dont le SBHG assure la gestion. Ces aménagements, réalisés en compensation de la coupe de ripisylve impactée par l'opération, consistent principalement en des mesures de génie écologique visant principalement la replantation de pied de berges sur une surface de 1 000 m².

Aussi, et afin de définir les conditions dans lesquelles le SBHG accepte de mener des travaux ciblés, dans son périmètre d'intervention, non prévus dans son plan d'action 2025, pour permettre la conduite des études et futurs travaux compensatoires que TISSEO devra mener, les Parties ont décidé de conclure une convention.

Je vous précise que le SBHG percevra pour cette opération une somme globale de 41 000 € T.T.C (quarante et un mille euros toutes taxes comprises) correspondant au coût de la maîtrise d'œuvre et des travaux nécessaires à la réalisation de la mesure compensatoire.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

ARTICLE 1 :

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec Tisséo en vue de la mise en œuvre de travaux de compensation écologique consistant en une reconstitution de la ripisylve le long de l'Hers sur la Commune de Toulouse dans le cadre de l'opération ligne C du Métro.

ARTICLE 2 :

Cette opération donnera lieu au versement par Tisséo d'une somme globale de 41 000 € T.T.C (quarante et un mille euros toutes taxes comprises) correspondant au coût de la maîtrise d'œuvre et des travaux nécessaires à la réalisation de la mesure compensatoire.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,**



Syndicat du Bassin
Hers Girou
Siège Social : 45, rue Paule Raymondis
31200 TOULOUSE